

IV - AUTRES RÉCOMPENSES

9. 'Prix du Président':

Ce prix spécial est décerné au meilleur participant du Concours Secondaire Classe Terminale - pourvu qu'il ait obtenu un minimum de 70/100 dans l'épreuve littéraire.

9.1. Prix par matières :

Pour les classes de la sixième à la seconde, un premier et un second prix sont décernés aux deux participants qui arrivent en tête dans chacune des épreuves du concours à condition qu'ils aient obtenu un minimum de 12/20; pour la classe de première, un minimum de 30/50 pour la dissertation littéraire et 15/25 pour les épreuves orales; et pour la classe terminale, un minimum de 70/100 en dissertation littéraire.